



Conditions générales de vente (CGV)

Document mis à jour le : 23/01/2022

**WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

## Table des matières

Conditions générales de vente (CGV) .....	1
1. Cadre .....	3
2. Installation d'une Borne de Recharge.....	3
3 Mise à jour logicielle .....	7
4 Garanties.....	7
5. Conditions de rétraction « vente en direct ».....	8
5.1 Cas particulier des Conditions de rétraction : Personnalisation* .....	9
6. Assurance.....	9
7. Obtention de subvention / crédit d'import .....	10
9. Réclamation.....	11
10. Droit applicable / Règlement des litiges / Médiation .....	11
11. Version .....	12

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

## **1. Cadre**

Sur demande du Client ou d'un Installateur, WATTPARK peut planifier l'installation d'une Borne de Recharge.

Les Conditions générales de vente de WATTPARK s'appliquent aux présentes conditions générales de vente pour l'installation d'une Borne de Recharge.

Les Conditions générales de vente de WATTPARK peuvent être consultées sur le Site Internet : [www.wattpark.eu](http://www.wattpark.eu).

## **2. Installation d'une Borne de Recharge**

**2.1.** Une Borne de Recharge ne peut être installée que sur un site répondant à toutes les exigences nécessaires et doit pouvoir être connectée à une installation électrique conforme à la loi et à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux instructions d'installation de WATTPARK.

**2.2.** La date d'installation de la Borne de Recharge dépend des dispositions et conditions techniques des/sur les locaux du Client et de toute modification ou ajustement devant être apportés à ces dispositions et conditions techniques afin de pouvoir procéder à la livraison de l'installation des Bornes de Recharge. La date à laquelle l'installation est réalisée peut également dépendre, par exemple, des conditions climatiques ou du manquement à obtenir les autorisations nécessaires des autorités compétentes ou du propriétaire du bâtiment, dans le cas, par exemple, de travaux de terrassement. Le Client est responsable de l'obtention préalable des autorisations nécessaires et de la coopération du propriétaire du bâtiment/des locaux et/ ou de toute autre tierce partie dont l'autorisation et/ou la coopération sont

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

nécessaires pour l'installation correcte et complète de/des Bornes de Recharge dans les délais impartis.

**2.3.** L'installation et la livraison clé en main d'une Borne de Recharge sont réalisées par des tiers Installateurs mandatés par WATTPARK, sauf accord contraire.

**2.4.** WATTPARK contactera le Client ou chargera un Installateur agréé de contacter le Client dans un délai raisonnable après la demande de Devis auprès de WATTPARK ou d'un Installateur agréé ou non.

**2.5.** Le Client certifie que toutes les informations fournies sont exactes et précises.

Le Devis de WATTPARK ou de l'Installateur mandaté par WATTPARK est basé sur les informations fournies par le Client. Si les informations s'avèrent inexactes au moment de l'installation, les frais supplémentaires d'installation occasionnés seront à la charge du Client.

**2.6.** L'Installateur valide sur le site avec le Client les frais supplémentaires d'installation et le Client signe pour accord.

**2.7.** Les dommages et risques liés aux informations fournies par le Client, y compris les informations fournies par le Client concernant l'utilisation des différents disjoncteurs/DDR dans l'armoire des compteurs, sont à la charge du Client.

**2.8.** Si la réalisation directe des travaux d'installation est retardée en raison d'une situation qui n'est pas de la responsabilité ni ne dépend de l'autorité de l'Installateur, L'Installateur sera en droit de facturer, par ailleurs au Client, les frais encourus de ce fait.

#### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

**2.9.** Les accords d'installation peuvent être annulés sans frais par le Client jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date prévue (c'est-à-dire les jours allant du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés et des week-ends). Si le Client annule un accord d'installation moins de 3 jours ouvrés avant les travaux, ou si le Client n'honore pas son rendez-vous avec l'installateur, il devra verser à l'Installateur une indemnité forfaitaire.

**2.10.** WATTPARK et/ou l'Installateur ne sont pas responsables des dommages résultant d'une situation dans laquelle le Client tente d'effectuer une installation (ou de faire réaliser une installation) ou de réparer (ou de faire réparer une panne) d'une Borne de Recharge publique ou privée WATTPARK.

**2.11.** WATTPARK et/ou l'Installateur ne sont pas responsables des dommages suite ou liés à une déconnexion temporaire d'électricité quand une Borne de Recharge est installée.

Le Client devra, à ses propres frais et risques, prendre toutes les précautions nécessaires pour permettre une installation dans les conditions les plus sûres et les plus favorables possibles.

Le Client indemniserà WATTPARK et les tiers (Installateurs) mandatés par WATTPARK contre tout préjudice qu'ils subirait si ces précautions s'avéraient insuffisantes.

**2.12.** La finalisation a lieu dès que l'installation est terminée. Le Client, ou la personne qui agit pour le compte du Client sur autorisation certifiée du Client, doivent être présents à la livraison.

L'installateur vérifiera toutes les Bornes de recharge de la liste de contrôle avec le Client. Le Client doit signaler à l'installateur toute anomalie qu'il constate ou peut raisonnablement constater durant

#### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

l'achèvement des travaux. L'installateur note les anomalies constatées sur la liste de contrôle et apporte les corrections nécessaires dans un délai raisonnable après son entretien avec le Client.

**2.13.** L'état de fin des travaux est validé par le Client dès que la liste de contrôle est vérifiée et signée par le Client. La validation de la fin des travaux signifie que le Client a validé et accepté l'installation, sous réserve de toute anomalie notée sur la liste de contrôle. La livraison est considérée comme acceptée, dans tous les cas, dès que le Client utilise la Borne de Recharge.

**2.14.** Les défauts mineurs qui n'empêchent pas le fonctionnement de la Borne de Recharge et qui peuvent être corrigés par l'Installateur dans un délai raisonnable ne constituent pas une raison acceptable de refus de validation de la fin des travaux par le Client.

**2.15.** Les anomalies qui n'ont pas été signalées à la fin des travaux sont considérées comme acceptées par le Client une fois les travaux reçus.

**2.16.** Si la Borne de Recharge est utilisée avant la validation de fin des travaux, l'utilisation de l'installation sera considérée comme une acceptation de la Borne de Recharge par le Client. Si le Client ne valide pas la réception des travaux, il doit informer l'Installateur des raisons de sa contestation par écrit dans les 48 heures.

L'installateur contactera ensuite le Client dans un délai raisonnable pour convenir d'une nouvelle date pour la réception des travaux. La procédure de réception des travaux devra se dérouler conformément aux dispositions prévues pour la réception dite de fin des travaux dans le présent article.

**2.17.** Le Client sera tenu entièrement responsable des préjudices subis par WATTPARK en lien avec l'installation, et indemniserà WATTPARK en

#### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

conséquence, dans la mesure où ces préjudices seront causés par un tiers mandaté par le Client ou pour le compte du Client. Si le Client demande à WATTPARK de mener une investigation pour détecter les erreurs et/ou d'entreprendre les travaux de réparation en découlant, les frais associés (incluant les frais d'installation, de matériel, de réparation et de déplacement) sont à la charge du Client.

**2.18.** WATTPARK ne peut être tenu responsable que pour les travaux d'installation réalisés par les installateurs mandatés par WATTPARK. Si des modifications ou des extensions sont effectuées par une autre partie, même si elles interviennent à une date ultérieure, plus aucune responsabilité ne sera retenue sur l'ensemble de l'installation de la Borne de Recharge.

**2.19.** WATTPARK se réserve le droit de contrôler à distance, d'entretenir et, si nécessaire, de fournir par son système de back-office de nouveaux logiciels pour les Bornes de Recharge qu'il a installés y compris par des tiers Installateurs mandatés.

### **3 Mise à jour logicielle**

WATTPARK se réserve le droit dans le cadre de la Garantie et/ou du SAV de mettre à jour le logiciel embarqué de la Borne de recharge par télémaintenance et/ou avec l'intervention in situ d'un installateur ou d'un technicien agréé après prise de rendez-vous avec le Client.

### **4 Garanties**

Le matériel WATTPARK est garanti deux ans. La garantie démarre :

- Au moment de la réception du produit (ou des produits) dans le cadre d'une « vente en direct »
- Au moment de l'installation dans le cadre d'une vente réalisée par l'intermédiaire d'un installateur

#### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

La fin des travaux d'installation doit s'accompagner d'une fiche de mise en service complétée et signée par le Client et l'installateur certifiant la conformité de l'installation et le bon fonctionnement de la Borne de recharge WATTPARK.

Dès signature de ce document, la garantie s'applique, et ce, à compter de ladite date de mise en service.

### **5. Conditions de rétraction « vente en direct »**

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours ouvrés courant à compter du lendemain de la réception du dernier produit de votre commande pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Si le délai de quatorze (14) jours ouvrés expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le retour de ou des produits se fait sous votre responsabilité et à vos frais. Tout dommage subi par le ou les produits à cette occasion est de nature à faire échec à l'exercice de votre droit de rétractation.

Par ailleurs, si vous dépassez ce délai légal de 14 jours, aucun remboursement ne pourra être exigé au titre des conditions d'application du droit de rétractation.

En l'espèce, cette demande doit être réalisée auprès du Service client de WATTPARK, et ce, soit par un courriel transmis à : [support@mywattpark.com](mailto:support@mywattpark.com), soit par voie postale à l'adresse suivante : WATTPARK – SERVICE CLIENT, 2 rue de Grenet, 91690 – Saclas, France.

#### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS



### **5.1 Cas particulier des Conditions de rétraction : Personnalisation\***

Si vous avez opté pour une personnalisation de ladite Borne de recharge, le droit de rétraction ne s'applique pas en l'état, compte tenu que nous engageons sa réalisation auprès de nos prestataires de service dès que nous recevons la confirmation de ladite commande.

*\* Pour mémoire : L'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation précise que le droit de rétractation prévu en cas de vente à distance ne peut pas être exercé pour la « fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ».*

### **5.2 - Preuves**

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément à l'article 1366 du Code civil et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des Produits figurant sur le bon de commande.

Cette validation vaut signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site Internet. Toutefois, en cas d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, Vous êtes invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le Service Client de WATTPARK.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de WATTPARK et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre LE CLIENT et WATTPARK dans le cas d'une « vente directe ».

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1379 du Code civil.

## **6. Assurance**

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

Chaque Partie (CLIENT, WATTPARK ou INSTALLATEUR) garantit être à tout moment couverte par des contrats d'assurance en cours de validité couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir en cas de dommages de toute natures causés à l'autre Partie ou aux tiers dans le cadre de l'exécution dudit Contrat (Etude d'implantation de la Borne de recharge, Devis, livraison, installation, Garantie, SAV).

Chaque Partie (CLIENT, WATTPARK ou INSTALLATEUR) s'engage à produire à première demande de l'autre Partie une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant, les franchises et la durée des garanties, l'existence de ces assurances ne pouvant en aucun cas être considérée comme une quelconque limitation des responsabilités encourues.

## **7. Obtention de subvention / crédit d'impôt**

Tous nos produits sont éligibles au crédit d'impôt et subventions du programme ADVENIR sur le territoire français (Métropole et DOM-TOM). WATTPARK ne peut être tenu responsable de la non-obtention d'une de ces primes, quelle que soit la raison.

Aucun remboursement ne peut être exigé sur ce motif. Seules les conditions légales du droit de rétraction permettent un remboursement.

## **8. Responsabilités / Force majeure**

WATTPARK a pour toutes les étapes de prise de commande ainsi que pour les étapes postérieures à la conclusion du contrat une obligation de résultat.

Ainsi WATTPARK s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les Produits vendus sur le Site Internet. En revanche, la responsabilité de WATTPARK ou de l'installateur agréé ne pourra être engagée dans le

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à l'article 1218 du code civil.

De même, la responsabilité de WATTPARK ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

## **9. Réclamation**

L'UTILISATEUR et/ou le CLIENT ont la possibilité à tout moment de rentrer en contact avec le service client de WATTPARK et ce, soit par un courriel transmis à : [support@mywattpark.com](mailto:support@mywattpark.com), soit par voie postale à l'adresse suivante : WATTPARK – SERVICE

## **10. Droit applicable / Règlement des litiges / Médiation**

Le contrat existant entre les Parties est régi par le droit français.

En cas de différend, les parties s'efforceront de se rapprocher afin de trouver une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, WATTPARK adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 rue de la Boétie – 75008 Paris – <http://www.mediateurfevad.fr/>. Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de WATTPARK, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS

pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer [ici](#).

Au niveau européen, la Commission Européenne met à votre disposition une plateforme de résolution en ligne des litiges.

Les Parties prenantes (WATTPARK, INSTALLATEUR AGREE, CLIENT) conviennent que par dérogation aux dispositions légales applicables, tout litige pouvant survenir entre les parties sera prescrit dans un délai d'un (1) an à compter de son fait générateur.

Les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris seront exclusivement compétentes, nonobstant pluralités de défendeurs, appel en garantie et procédure d'urgence.

## **11. Version**

Les présentes Conditions générales de vente ont été rédigés uniquement en langues française. Cette version française fait foi.

### **WATTPARK**

S.A.S. au capital de 780 950 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 892.385.485

Numéro intracom : FR 20 892385485

Siège social : 2 rue de Grenet 91690 SACLAS